Discours de Jacques Delors devant le Conseil de l'Europe (26 septembre 1989)

Légende: Le 26 septembre 1989, Jacques Delors, président de la Commission européenne, prononce devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe un discours dans lequel il décrit notamment la manière dont les Communautés européennes et le Conseil de l'Europe pourraient conjuguer leurs efforts pour réaliser des objectifs communs en faveur de l'unification d'une grande Europe prospère et démocratique.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée consultative. Compte rendu des débats. 26.09.1989. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Exposé de M. Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés européennes", p. 432-438.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jacques_delors_devant_le_conseil_de_l_europe_26_septembre_1989-fr-59175ca0-1907-41bb-bae0-770c9612899e.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Exposé de M. Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés européennes (26 septembre 1989)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les parlementaires, Madame le Secrétaire Général, voici quarante ans naissait le Conseil de l'Europe. Il avait pour but :

«une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social».

C'était là un projet un peu différent de celui du Congrès de La Haye qui, en 1947, avait invité des Etats à «mettre en commun leurs droits souverains ».

Mais déjà il s'agissait, à l'instigation de Winston Churchill, de promettre solennellement :

« Plus jamais la guerre entre nous.»

Déjà l'Europe affirmait sa volonté de coopérer et de promouvoir les idéaux de paix, de démocratie et de liberté, sous l'impulsion d'hommes de conviction comme Robert Schuman ou comme votre premier président, Paul Henri Spaak.

Déjà s'engageait le débat — loin d'être terminé — entre les tenants d'une simple coopération intergouvernementale et ceux qui jugeaient nécessaire de dépasser les solutions du droit international classique et prônaient une forme de fédération ou de confédération. Ce débat se poursuit encore aujourd'hui. Qu'elles qu'aient été, au fil des ans, les difficultés, on ne saurait oublier que c'est par le Conseil de l'Europe que tout a commencé, que c'est par le Conseil de l'Europe que l'espoir est né, dans ce lieu de confrontation qualifié par Robert Schuman de «laboratoire où s'expérimente la coopération européenne».

On ne saurait donc sous-estimer la portée révolutionnaire de la création de votre institution, lorsque dix gouvernements ont donné « corps et expression », pour reprendre la formulation de Pierre Gerbet, à un espoir jusqu'alors vaguement, mais généreusement, formulé d'une union de l'Europe. Aujourd'hui, peut-être, est-ce un nouveau départ.

Sans doute n'a-t-on pas réussi ensuite à transformer le Conseil en «une autorité politique européenne dotée de fonctions limitées mais de pouvoirs réels», comme vous l'avait proposé André Philip. Les esprits n'étaient pas mûrs et les gouvernements encore trop soucieux de leurs pouvoirs ou nostalgiques de leur passé. Vous avez alors choisi la voie pragmatique maillant l'Europe par vos conventions et vos accords d'actions et de règles communes qui ont puissamment aidé au rapprochement entre nos nations.

Revenant un instant à la Communauté, je n'oublie pas, enfin, le support ardent que votre Assemblée a apporté à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, alors que certains y voyaient une cassure de l'Europe. Et vous avez eu alors la bonne idée de préciser les relations que devaient avoir, entre elles, nos deux institutions, le Conseil de l'Europe et la Communauté naissante, à travers la Communauté du charbon et de l'acier.

Aujourd'hui, votre Assemblée représente un ensemble de vingt-trois nations. Nous voyons bien les valeurs qui nous unissent et que nous espérons voir progresser, chez nous tout d'abord, chez les Vingt-trois, puis dans l'Europe entière. Vos invités spéciaux d'URSS, de Pologne, de Hongrie et de Yougoslavie ne sauraient l'ignorer. Premier Président de la Commission à s'adresser à votre Assemblée, je tiens à affirmer solennellement que notre seul combat qui compte, c'est celui de la démocratie pluraliste et du progrès social.

Si la Communauté et le Conseil poursuivent un même but — celui d'unifier l'Europe — tant nos champs d'activité que nos méthodes diffèrent. Notre projet diffère sans doute aussi — il faut le dire franchement — mais chaque institution doit jouer son rôle de façon complémentaire : au Conseil de l'Europe, de nature intergouvernementale, celui d'être le gardien et le lpromoteur des valeurs démocratiques dans l'ensemble de l'Europe ; à la Communauté, qui a choisi une dynamique intégrationniste, celui d'oeuvrer pour l'union européenne avec tous ceux qui acceptent, sans réserve, la totalité du contrat, je dis bien : la totalité du contrat. Ce contrat, il est explicité dans le Traité de Rome complété par l'Acte unique. Il est vivifié par les orientations données tous les six mois par la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, par le Conseil européen sur les propositions de la Commission.

Cette Communauté était au départ un projet politique : il a été relancé par la nécessité économique. Car la Communauté, vous le savez, est un projet politique. Jean Monnet, l'un des pères fondateurs le disait bien :

«Le commencement de l'Europe, c'était une vue politique.»

Il s'agissait d'unifier les peuples. Or cette ambition est toujours la nôtre. Les Douze l'ont d'ailleurs rappelé dans le préambule de l'Acte unique, en 1985, en affirmant leur objectif :

«de contribuer ensemble à faire progresser concrètement l'union européenne».

Si je le rappelle, c'est parce que la Commission européenne a pour devoir, devant les peuples, d'être le gardien des orientations prises et des promesses faites.

Il est vrai qu'en 1985 c'est la nécessité économique qui fut le moteur de la relance de la Communauté, qui avait eu tendance, il faut bien le dire, pendant de longues années, à douter d'elle-même. Une Europe, amoindrie par les chocs pétroliers, sortait sans mot dire du concert des nations, rongée qu'elle était par le cancer d'un chômage qui paraissait irrépressible, et par son recul relatif sur le plan économique. Une certaine nostalgie la rendait alors plus soucieuse de savourer son passé que de préparer son avenir.

Mesdames, Messieurs, ce déclin, car il s'agissait bien d'un déclin, s'il avait été confirmé, aurait été celui d'une Europe incapable d'affronter en bon ordre la mondialisation des marchés, d'une Europe incapable de préserver la compétitivité de ses entreprises, et par conséquent, de garder son niveau de protection sociale et sa capacité d'agir dans le monde. Car, au regard de la concurrence internationale, les signes inquiétants se multipliaient: pertes de parts de marché, recul de la création si l'on en juge au nombre des savants récompensés, des innovations et des nouveaux brevets. Mais il faut être objectif : pendant cette période où nous avons douté de nous-mêmes, nous avons réussi à maintenir un système social avancé, conquis au prix de nombreuses luttes ouvrières, syndicales et politiques, grâce au miracle économique qu'avaient connu les pays européens dans les années 50 et 60.

Aussi, pour combattre ce risque de déclin, cette perte de compétitivité, ce chômage massif, cette croissance trop molle, pour redonner à chacun une marge de manoeuvre économique, mais aussi politique, il fallait cet objectif d'un grand marché sans frontières intérieures de 320 millions de consommateurs, l'objectif 1992.

Mais, et on l'oublie trop souvent, y compris dans les pays membres, cet objectif fut, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes et en même temps que je proposais le grand marché, complété par des politiques communes visant à un développement harmonieux pour tous : qu'il s'agisse des aides structurelles aux régions en retard de développement ou frappées par la crise, première expression de la solidarité de destin ; qu'il s'agisse de la dimension sociale, expression aussi importante de la solidarité de destin ; qu'il s'agisse de la coopération en matière de recherche et de développement ou encore d'environnement ; qu'il s'agisse enfin du renforcement de la coopération monétaire, renforcement qui a été effectué à deux reprises depuis 1985, autant de manifestations de la cohérence, et pas seulement de la

signification politique de notre projet.

Nous voulons construire une communauté, non pas un grand marché ou une zone de libreéchange. Que cela soit bien compris par tous, je le répète, y compris à l'intérieur de la Communauté !

Mais, dans le même temps, le développement de la coopération politique entre nos Etats membres progressait. Je sais bien que cela est beaucoup plus difficile que l'intégration économique, parce que les douze pays membres de la Communauté ont des traditions différentes, des pratiques diplomatiques diverses, des expériences historiques spécifiques.

J'ai encore en mémoire, pour ne citer qu'un exemple, le refus cuisant qui m'a été opposé quand j'ai cherché à obtenir des Douze une réunion pour définir une position commune après les premières discussions sur le désarmement entre M. Reagan et M. Gorbatchev ; comme si l'Europe devait rester éternellement un sujet de l'Histoire et ne plus avoir l'ambition d'être un acteur de l'Histoire. Mais enfin depuis quelques mois, sur beaucoup de questions, la coopération entre les Douze a fait des progrès en matière de politique étrangère et j'espère qu'elle en fera demain en matière de défense et de sécurité, comme le pilier européen de l'alliance atlantique. Les résultats de notre relance sont là. Vous les connaissez, mais je ne peux m'empêcher, sans abuser des chiffres, de vous rappeler les plus significatifs d'entre eux : nous enregistrons actuellement une croissance économique annuelle de 3,5 %, contre seulement 1,5 % il y a six ans ; nous devrions créer net cinq millions d'emplois de 1988 à 1990. De 1982 à 1984 nous en avons perdu près de deux millions. Nos investissements n'ont jamais été aussi élevés depuis vingt-deux ans.

Donc, L'Europe communautaire, cela marche et si la conjoncture internationale favorable était la seule cause de cette évolution, certains de nos proches voisins européens ne nous envieraient pas ce dynamisme retrouvé. La Communauté européenne est désormais reconnue, y compris au travers des attaques dont elle fait injustement l'objet, comme un pôle majeur d'attraction économique et politique, comme une puissance avec laquelle il faut désormais compter. Quand je parle d'«attaques injustes», je vise l'attaque sur l'Europe-forteresse. Ce n'est pas notre intérêt, et les chiffres plaident contre ces accusations, puisque la Communauté représente 20 % du commerce international, contre 15 % seulement pour les Etats-Unis et 9 % pour le Japon.

Mais, Mesdames, Messieurs, si notre volonté n'était pas politique, sans doute, forts d'un succès que je crois durable, nous serions-nous contentés de la formidable dynamique établie par l'objectif de 1992.

En effet, que de travail ! L'adoption à pas forcés des directives nécessaires à la réalisation du grand marché, la réforme du Traité de Rome, la mise en place des politiques communes dont j'ai parlé, l'obtention enfin des moyens financiers nécessaires à notre politique, tout cela en moins de trois ans aurait pu nous suffire. Or il n'en a rien été.

Vous le savez, l'après-1992 est déjà commencé ; et l'union économique et monétaire qui sera, qui est déjà, la nouvelle ambition communautaire est au croisement même de l'intégration économique et de l'union politique. Elle pose de tels problèmes économiques, institutionnels et politiques qu'elle constituera un saut qualitatif considérable.

Jugez-en : qu'il s'agisse du parallélisme indispensable à créer entre l'économique, le social et le monétaire du lien irrévocable dans la phase ultime, entre les parités monétaires de la gestion commune de certaines politiques, notamment de la politique monétaire et des abandons de souveraineté qui en découleront : tout cela fait de l'union économique et monétaire l'ambition la plus proprement politique en même temps que l'embryon visible d'une véritable communauté de destin.

Ainsi va la Communauté...

Mais, je le reconnais : c'est le projet de douze pays européens parmi d'autres pays européens. Et, nous le savons, je le répète, la Communauté n'a pas le monopole de l'Europe, de son patrimoine, de sa culture, de sa tradition. Nul ici ne peut d'ailleurs aujourd'hui prétendre à un tel monopole. Mais les Douze savent quels

efforts ont été les leurs pour s'unir : six pays d'abord, puis neuf, puis dix, puis douze ont voulu rapprocher leur destin, au prix de certains sacrifices, au prix d'abandons partiels de souveraineté. Il faut rappeler ici que cela n'a été possible que par le fruit de la volonté de rester présent dans l'Histoire, alors qu'auparavant, à Yalta, sans consulter les Européens, certains avaient décidé de la coupure de l'Europe en deux. Nous ne l'avons jamais accepté : voilà pourquoi — et autant le dire clairement aujourd'hui — la Communauté n'entend pas se laisser détourner de son objectif fondamental. Elle sait que seule la volonté politique lui a permis de surmonter les difficultés inhérentes à tout projet ambitieux. Cette volonté-là, c'est son pacte de confiance, son ciment, sa sauvegarde.

Alors, me demande-t-on souvent, quand cette union politique sera-t-elle réalisée ? Quelle en sera la forme ? Sagement, je crois, nous n'avons pas fixé de terme à sa réalisation. En effet, nous ne pouvons avoir aujourd'hui la prétention de fixer, dans ses détails, ce que sera l'union politique de l'Europe. Cependant celle-ci est déjà en germe, vous l'avez bien compris, au travers de ce qui se fait en ce moment, au travers de l'objectif de l'union économique et monétaire, d'une recherche inlassable pour trouver un consensus social dans la Communauté. L'union politique est déjà en germe.

Mais il existe, bien au-delà des Douze, dans une Europe prise au sens large, à défaut d'un contrat politique aussi engageant, aussi exigeant qu'est le Traité de Rome, un modèle européen de société. Je le crois très profondément. Ce modèle, distinct de ce que nous pouvons observer ailleurs, repose, vous le savez, sur des valeurs communes, sur une conception largement partagée des rapports économiques et sociaux, sur une vieille base philosophique d'équilibre entre l'homme et la société.

Pour tout dire, dans mes activités antérieures, lorsque j'étais en France, je me suis toujours inspiré de ces modèles venus d'autres pays européens mais fondés sur une même base philosophique.

L'historien Fernand Braudel a montré cette Europe engagée dans un même destin d'ensemble, par la religion -chrétienne, la pensée rationaliste, l'évolution sur son continent de la science et de la technique et par son goût, le goût de l'Europe pour la révolution et l'équité sociale.

Entre le collectivisme aliénateur et stérile des uns et l'individualisme exubérant et socialement insupportable des autres, l'Europe démocratique a su maintenir l'équilibre dans un humanisme vivant qui n'appartient qu'à elle, qui n'appartient qu'à vous. Cette recherche pour trouver la meilleure solution possible aux problèmes humains de la société du vingtième siècle, on la retrouve à Stockholm comme à Madrid, à Bonn comme à Oslo, à Vienne comme à Paris.

C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement attaché à promouvoir la dimension sociale du grand marché : ce respect du dialogue entre les chefs d'entreprise et les syndicats représentant les salariés, la reconnaissance de la place des travailleurs dans l'entreprise, l'amélioration des conditions de travail en matière d'hygiène, de santé et de sécurité. Voilà qui relève du pur héritage européen. Voilà qui se traduit aussi par une déclaration solennelle des droits sociaux, mais aussi, il faut le rappeler, par des actions concrètes qui ont déjà donné des résultats dans la lutte contre le chômage, dans la solidarité entre les régions riches et les régions pauvres ou dans l'amélioration des conditions de travail.

C'est aussi la raison pour laquelle je suis attentif à l'environnement. De même que l'Europe démocratique a réussi à maintenir un équilibre entre l'homme et la nature, entre le pillage et l'agression. Nous avons pris, vous le savez, un grand nombre de mesures sur l'environnement — les dernières sur les CFC. Mais j'ai proposé la création d'une agence européenne de l'environnement, organisme technique, uniquement technique, chargé de recenser les connaissances et d'aider les hommes politiques à prendre les décision courageuses qui s'imposent et à les prendre en toute connaissance de cause, sans démagogie et sans faiblesse.

Mais, me direz-vous, l'environnement est un problème mondial et il y faut une solution internationale. J'en suis d'accord. Dans notre proposition, nous avons bien souligné que cette agence communautaire pouvait s'ouvrir à tous les pays européens puis au monde ensuite.

Voilà donc, je le note au passage, deux domaines, le social et l'environnement, dans lesquels nous pourrions coopérer. Si, comme je l'espère, nous partageons les mêmes valeurs et la même conception de l'organisation de la société.

Il y a donc un avenir commun à tous les pays européens, oui, mais à certaines conditions. Permettez- moi maintenant de les rappeler car il va nous falloir, aujourd'hui comme hier, progresser sans renoncer à ce que nous sommes, sans renoncer à ce que nous voulons faire. Pour cela, je vous l'avoue, je crois que la voie de l'intégration, celle des Douze, et la voie de la coopération, ouverte à tous les pays d'Europe, doivent être menées de concert, parallèlement. Je voudrais faire de cette idée centrale la substance de mon intervention.

Seule l'intégration politique, vous l'aurez compris, répond à notre ambition et nous donne l'imagination et la force nécessaire pour élaborer un modèle qui sera unique. Nos décisions, vous le savez, sont d'application directe. Je le rappelle pour votre Assemblée et pour ses invités.

L'un des pays refuse-t-il de se conformer aux règles? Nous disposons d'une Cour de justice qui est l'arbitre de nos faiblesses ou de nos insuffisances, qui sanctionne lorsqu'il y a infraction à nos règles communes. Il y a aussi un Parlement européen, depuis dix ans élu au suffrage universel, qui est presque désormais un colégislateur et qui surtout s'est affirmé, ces dernières années, comme un puissant moteur de la construction européenne, comme le plus ardent supporter de l'action de la Commission.

Il y a également un Conseil des ministres qui prend des décisions : mais depuis la réforme du Traité de Rome, la majorité y est la règle et l'unanimité l'exception. L'esprit de l'Acte unique est passé dans les faits.

Il y a enfin la Commission des Communautés européennes, profonde innovation institutionnelle, et sa quadruple mission : le monopole de l'initiative ; la surveillance, avec la Cour de justice, de l'exécution des traités ; l'application des décisions du Conseil des ministres ; et la représentation extérieure de la Communauté.

Vous l'avez compris. Nous sommes une Communauté de droit, un droit qui garantit à chacun qu'il pourra rester lui-même. Cela vaut pour les nations et pour les individus. Mais, en même temps, une Communauté qui fixe à chacun ses devoirs. Le droit, garant des règles du jeu de la démocratie et de l'autonomie des personnes: c'est cette conception là qui nous distingue des organisations intergouvernementales. C'est aussi cette originalité, il faut le souligner, qui nous permet d'avancer. Que l'on ne nous demande pas d'y renoncer en contrepartie de je ne sais quelle vision romantique d'une grande Europe. Que les choses soient claires. Cela dit, il n'y en a pas moins une large place pour la coopération.

D'abord, entre nos deux institutions, le Conseil de l'Europe et la Communauté. Celle-ci a d'ailleurs pris un nouveau tour depuis que, en 1987, j'ai échangé avec votre ancien Secrétaire Général, M. Oreja, des lettres qui en définissaient mieux la complémentarité. Les travaux du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sous la présidence de M. van den Broek ont en outre clairement manifesté la volonté de donner une nouvelle orientation et une impulsion politique nouvelle à cette coopération. Depuis, nous avons des consultations régulières avec le Président du Comité des Ministres et avec le Secrétaire Général. Nous en aurons encore.

Sachez donc que, pour sa part, la Commission s'efforce, chaque fois que cela est possible, de considérer le Conseil de l'Europe comme un cadre de mise en oeuvre de nos objectifs communs. Je n'en veux pour preuve, mais il y en aurait bien d'autres, que l'ouverture à la signature, le 16 novembre prochain, du protocole qui permettra à la Communauté de devenir partie à la Convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne. Autre illustration, sans doute plus importante : notre volonté de traduire dans des principes analogues les règles du jeu qui doivent présider à l'espace audiovisuel européen et l'indispensable coopération entre les pays européens pour promouvoir nos cultures et nos créations, n'en déplaise à quiconque. C'est bien là une volonté délibérée de se référer aux conventions du Conseil de l'Europe là où la coopération doit s'étendre au-delà des Douze.

Dans le même temps, nous devons accroître notre coopération avec les pays de l'Association européenne de libre-échange — le Président de l'Association vous en a parlé, le Président de votre Assemblée y a fait

allusion. Car les pays membres de l'Association européenne de libreéchange ne sont pas seulement nos principaux partenaires commerciaux : ils partagent surtout avec nous les mêmes valeurs et la même conception de la société !

Ce que nous faisons avec eux est donc insuffisant. Bien sûr, leur adhésion pure et simple à la Communauté apparaît difficile parce que, notamment, certains de ces pays n'ont pas les mêmes objectifs que nous en matière de politique étrangère et de sécurité. Pour rompre le cercle vicieux résultant d'une alternative un peu simple — ou bien membres de la Communauté, ou bien non membres — il fallait innover.

J'ai donc proposé aux pays membres de l'AELE, dans le discours d'investiture de la nouvelle Commission devant le Parlement européen, le 17 janvier dernier, une autre voie qui passerait par le renforcement de la structure de l'Association européenne de libre-échange. Je sais que les pays membres de l'AELE ont accueilli avec faveur cette proposition et que les négociations avancent bien.

Je sais aussi que votre Assemblée, la semaine passée, les a incités, si j'ai bien compris, à dépasser la notion de «simple zone de libre-échange». Je dirai, pour être clair, que le futur des relations entre la Communauté et l'Association européenne de libre-échange dépendra en grande partie de ce que décidera cette Association.

Que les pays de l'AELE réussissent à renforcer leur structure interne, et l'on pourrait imaginer, même si le trait est un peu caricatural, et vous m'en excuserez, une Europe de plusieurs cercles: le «cercle des Douze», s'ils restent douze, sur la voie de l'union européenne, et un cercle plus large, avec des pays qui bénéficieront avec nous des avantages d'un grand espace économique commun à égalité de droits, certes, mais aussi à égalité de devoirs.

Si les pays de l'AELE échouent à s'organiser mieux, ou considèrent qu'ils n'ont pas à renforcer leurs structures, alors, nous leur offrirons les dessins d'une nouvelle maison dans laquelle ils entreront bilatéralement s'ils le désirent. De toute manière, l'issue devrait être un renforcement très fort des relations de tous genres entre les pays de la Communauté et les pays de l'AELE. Mais ce choix entre deux modes de coopération ne tient qu'aux pays de l'AELE : la Communauté en tirera les conséquences.

Mais j'aurai garde d'oublier, après avoir parlé des pays de l'AELE, ceux que j'ai souvent appelés, parce qu'ils n'appartiennent à aucune organisation, et sans connotation préjorative, les «orphelins de l'Europe». Je ne les citerai pas. Quand même, je voudrais dire un mot de la Yougoslavie. Je suis heureux de saluer ici la présence de la délégation yougoslave qui sait l'effort que j'ai personnellement déployé en faveur de son pays depuis deux ans, discrètement. Je souhaite de tout coeur à ce pays de réussir l'indispensable réforme non seulement économique mais aussi institutionnelle qui s'impose.

Enfin, vous le savez, la Communauté est au coeur d'un dispositif d'aide à la Pologne et à la Hongrie que lui a confié le sommet des sept pays industriels en juillet, «le Sommet de l'Arche». C'était là une reconnaissance de notre savoirfaire en matière de coopération et d'aide alimentaire. Certains, dans la presse, ont voulu y voir une nouvelle percée politique de la Commission des Communautés européennes.

Mais, pour moi, si soucieux des compétences de l'organisation que je préside, là n'est pas l'essentiel. L'essentiel c'est d'instaurer un échange positif entre les deux Europe au moment où certains pays de cette autre Europe cherchent à sortir sans drame du totalitarisme, à évoluer vers un régime plus libre, plus respectueux des droits de l'homme et du pluralisme. Il y va de notre devoir : nous le considérons comme tel, nous, la Communauté.

Il s'agit, à leur demande, d'aider ces pays à restructurer leur économie, à rétablir les grands équilibres financiers et monétaires : mais ce plan d'action doit répondre à des critères bien précis, en particulier, à l'exigence d'un engagement ferme de ces deux pays d'opérer des réformes substantielles qui, là aussi, s'imposent et d'accepter une relation de partenariat entre eux et nous.

Alors qu'aujourd'hui même à Bruxelles, à l'heure où je vous parle, les experts de vingttrois pays occidentaux sont réunis, sous l'égide de la Commission pour arrêter les principes de cette action, je tiens cependant à

vous mettre en garde. Une interview donnée ce matin au journal Le Figaro me conforte dans ce sens : évitons de donner — par une surenchère purement verbale — trop d'espoirs, par crainte ensuite de susciter trop de désillusions ! Mais ne sous-estimons pas déjà ce qui a été fait et ce qui va se faire pour ces deux pays !

Je ne voudrais pas ici en faire la description au risque de rendre cet exposé trop long. Je tiens à souligner que l'action est déjà commencée, et qu'elle se poursuit, et comme toujours, fidèle à ce qu'a déclaré Jean Monnet :

«La Commission européenne préfère agir plutôt que paraître ou se contenter de mots. »

En présence des délégations de ces deux pays, je veux exprimer mon espoir de les voir réaliser en pleine autonomie les mutations qu'ils estiment souhaitables, et qu'ils décideront euxmêmes. Ils savent qu'ils peuvent compter sur la Communauté pour établir les bases d'une coopération pleine de promesses entre partenaires égaux. Je répète : entre partenaires égaux. Car c'est comme cela que nous concevons, nous, les démocraties, les relations entre pays souverains !

Mesdames, Messieurs, vous le constatez, les changements en cours en Europe centrale et de l'Est et en Union Soviétique, la concomitance de ces changements avec l'accélération de l'intégration européenne, tout cela nous autorise à nous fixer l'objectif d'un dépassement de la division du vieux continent. En un mot comme en cent : effacer Yalta !

L'Histoire n'attend pas : les perspectives d'élimination progressive des asymétries militaires et des menaces qui y sont liées, le respect des règles de conduite et des engagements acceptés dans le cadre de la CSCE, dans les trois corbeilles, la multiplication des coopérations économique, technique, financière, culturelle ou la démocratisation des systèmes politiques : tout joue dans le sens d'une évolution jugée naguère impossible et que les plus optimistes des grands Européens n'auraient sans doute pas imaginé si vite.

La présence d'une délégation de l'Union Soviétique est, à cet égard, pleine de signification. Elle est là à votre invitation. Je la salue également, alors que nous ne sommes qu'au début d'un dialogue entre la Communauté européenne et l'Union Soviétique, un dialogue que j'espère fructueux pour la paix, la liberté et le respect des droits de l'homme.

Ces diverses présences, dans cette Assemblée du Conseil de l'Europe, sont donc, je le crois vraiment, un moment important de notre destin, sans doute un nouveau départ. Il est bon que le débat s'ouvre, sans a priori, entre tous les pays d'Europe. La Commission des Communautés européennes, soyez-en sûr, y contribue déjà largement pour sa part.

Mais, attention, je le répète : pas de méprise ni de malentendu ! Il ne faut pas croire que la construction d'une Communauté européenne, à douze, puisse être affectée en quoi que ce soit par ce dialogue élargi.

Face à cette évolution, je crois profondément que la meilleure réponse de la Communauté doit être de renforcer sa propre dynamique d'intégration : marché intérieur, dimension sociale et humaine, union économique et monétaire, progrès vers une politique étrangère commune, tout cela sur la voie de l'union politique. C'est la plus sûre façon pour chacun des Etats membres de la Communauté de trouver un surcroît de capacité politique, un surcroît de générosité économique, et plus de détermination pour s'ouvrir aux autres. C'est le préalable pour tous ceux qui veulent gérer de façon démocratique leurs intérêts dans la richesse du pluralisme culturel, social et politique.

Ainsi, Mesdames, Messieurs, le dynamisme de l'intégration de la Communauté amplifie le dynamisme des réformes économiques et politiques dans les pays de l'autre Europe et joue actuellement un rôle moteur dans les changements entre l'Est et l'Ouest.

Notre volonté de partager nos destins et d'exercer en commun une partie de nos souverainetés constitue le

ciment de notre Communauté. Mais, plus encore, notre volonté farouche de faire vivre nos valeurs de pluralisme, de liberté et de solidarité, notre esprit d'ouverture et notre souci du dialogue ne vont pas sans cet indispensable rappel du contrat qui est à la base de l'aventure communautaire. Comprenez bien que nous y tenions tout autant que nous voulons faire de l'Europe, de toute l'Europe, un espace de paix, de prospérité et de liberté. Dans cette tâche immense, qui est devant nous, le Conseil de l'Europe a, j'en suis sûr, un rôle éminent à jouer. Croyez qu'il peut compter sur l'engagement sans réserve de la Commission des Communautés européennes. *(Vifs applaudissements)*